

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 décembre 2020

Le 3 décembre 2020 les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON, maire, dans la salle municipale de St Igne en raison de la nécessité de respecter la distanciation physique imposée par les directives réglementaires en période d'épidémie.

Date de convocation à la séance : 1<sup>er</sup> décembre 2020

**Sont présents :** Mmes Cécile LAFON, Maire; Marie Line ADELL; Evelyne ARDOUREL ; Brigitte COUTANCIER ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1<sup>er</sup> adjoint ; Jean COUTANCIER, 2eme adjoint ; Maxime CABADY; Jean-Louis CADILHAC ; Lionel FRESPECH.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 18 h.  
M. Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 19 septembre 2020.
- Installation de la structure pour les panneaux photovoltaïques sur le parking du cimetière de St Igne.
- Information sur la mutualisation de services avec la Co-Com QRG (juridique, communication, architecte).
- Subventions aux associations, solde 2020.
- Information sur la motion prise par la Co-Com QRG contre la possible fermeture de l'usine ANNIC MTS (chaussures) à Laguépie.
- Programme voirie 2021.
- Point sur certaines commissions de QRG (urbanisme- SCOT, Développement économique- tiers lieu, mobilité, enfance et jeunesse)
- Divers : bulletin de Janvier 2021, vœux 2021, mise en place du site de Ginals sur le web.
- Questions diverses.

### Approbation du compte rendu du conseil du 19 septembre 2020.

Le compte rendu de la séance du 19 septembre est adopté sans remarque.

### Installation de la structure pour les panneaux photovoltaïques sur le parking du cimetière de St Igne.

Mme le Maire indique que le projet d'installation a fait l'objet d'une information individuelle adressée aux habitants de St Igne et d'une information générale dans le bulletin municipal. Un habitant de St Igne a fait part de son opposition à cette installation pour divers motifs dont celui de la dégradation de la vue à partir de son habitation. Ces motifs ne sont pas apparus suffisants au Conseil pour renoncer à l'installation. Le Conseil valide le principe du projet mais, il sera tenu compte de l'observation pour minimiser cet impact visuel en choisissant la disposition de la structure et en implantant une haie en bordure de la parcelle.

Le Conseil débat ensuite de la disposition de l'installation sur la parcelle.

Différents positionnements sont présentés ; l'accord se fait au sein du Conseil sur une implantation en une seule table appuyée à la bordure Est de la parcelle suffisamment éloignée du mur du cimetière pour permettre la circulation des véhicules venant stationner sous la structure.

A l'issue des débats, le Conseil, à l'unanimité, adopte le projet ainsi présenté sous réserve d'obtention des arrêtés validant les subventions demandées.

### **Information sur la mutualisation de services avec la Co-Com QRG (juridique, communication, architecte).**

Madame le Maire indique qu'à ce jour les collaborateurs de la Co-Com ne peuvent renseigner les communes que pour les compétences transférées ; en absence de transfert de compétence, les services de la Co-Com ne peuvent être utilisés que dans le cadre de convention de mutualisation définissant les domaines mutualisés et le coût d'adhésion à ces services. Madame le Maire présente le projet de mutualisation proposé par QRG. Elle indique qu'elle a déjà donné un avis favorable à ce schéma qui sera proposé pour approbation au Conseil communautaire. Elle demande au Conseil de valider l'intérêt de la commune pour les services :

- Conseil juridique, cellule des marchés publics, actes administratifs.
- Service communication.
- Service architecte .

A l'unanimité, le Conseil valide son intérêt pour cette mutualisation et accepte les modalités d'adhésion fixées par le Conseil communautaire.

### **Subventions aux associations, solde 2020.**

Le Conseil, à l'unanimité alloue les subventions suivantes sur le budget 2020 :

- |                       |      |
|-----------------------|------|
| • ADMR                | 400€ |
| • Anciens de Castanet | 150€ |

### **Information sur la motion prise par la Co-Com QRG contre la possible fermeture de l'usine ANNIC MTS (chaussures) à Laguépie.**

Madame le Maire communique au Conseil le texte de la motion prise par le Conseil communautaire de QRG contre la possible fermeture de l'usine ANNIC de Laguépie.

### **Programme voirie 2021**

M. Viven précise que le programme de voirie 2021 sera arrêté après consultation du technicien mandaté par la QRG. Ce programme portera sur le chemin de Péde et sur un autre chemin à valider après consultation du technicien. Madame le Maire indique que, par ailleurs, le chemin de la Boulbène sera traité à minima en régie en attente d'un accord avec la commune de Verfeil pour une réfection complète.

### **Point sur certaines commissions de QRG(urbanisme- SCOT, Développement économique- tiers lieu, mobilité, enfance et jeunesse)**

M. Coutancier fait part des travaux de la commission « développement économique » de la Co-Com. :

- Rapport au Conseil communautaire sur l'implantation du tiers lieu.
- Information sur les aides gouvernementales aux entreprises, spécialement celles disponibles pour les entreprises des secteurs du tourisme et du commerce.

Il fait part également des travaux de la commission « urbanisme » :

- Suivi des travaux sur l'élaboration du document d'orientation et d'objectifs (DOO) du Scot
- Recherche d'une attitude identique de la part des communes de QRGA vis-à-vis des habitats alternatifs ; nécessité de renforcer la connaissance de la législation pour agir dans le cadre de la loi.

Mme le Maire fait état des travaux de la commission « mobilité, enfance et jeunesse »

- Point sur la convention territoriale globale avec la CAF concernant entre autres sujets les crèches, les ALSH, la mobilité, l'aide à la personne, la santé et les personnes âgées et conditionnant les financements qui seront alloués à ces activités et à ces structures
- Installation du comité de pilotage de cette convention ( élus communautaires et personnes publiques associées). Appel aux élus municipaux pour participer au groupe de travail d'où doivent émaner idées et propositions venant de l'expérience de terrain.
- Idée à développer de création d'une résidence intergénérationnelle.

### **Divers**

- Mme le Maire fait le point sur l'éventuel nouveau tracé du chemin de Pech de Ginals. Elle insiste sur sa qualification « chemin rural sans dénomination » ce qui conduit à une procédure lourde de vente du chemin actuel et d'achat du nouveau tracé. Dans la mesure où le pétitionnaire n'accepterait pas la totalité des conséquences de cette procédure et en particulier la totalité des conséquences financières, la commune ne pourrait, en ce qui la concerne, initier cette opération. Elle devrait alors imposer que soit respectée la libre circulation sur ce chemin.
- Mme Coutancier fait le point sur la construction du site de la commune sur le Web. Cette construction se fait en collaboration avec les services du Centre de Gestion Département (CGD). A ce jour le CGD doit proposer des actions de formation aux gestionnaires du futur site ; ces actions sont différées suite au Covid. Toutefois , un certain nombre d'options ont été retenues en matière de graphisme et d'arborescence , options qui sont présentées au Conseil. Mme Giroussens se propose pour participer à la suite de la mise au point du site.

La séance est levée à 21h23.